



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 6 novembre 2013** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

### CONVOCAATION

Date	21/10/2013
Affichage	21/10/2013

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

### THEME : PATRIMOINE 8.

**OBJET** : EGLISE DES CORDELIERS – AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHE PORTANT LA PRESTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT DE L'EGLISE DES CORDELIERS ET INSTALLATION DU CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE.

**Etaient Présents** : DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

### **Etaient Représentés** :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.  
NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.  
PONSART Marie-Hélène pouvoir à FABRE Mireille.  
CODURI Laetitia pouvoir à GUIGLI Catherine.  
RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.  
ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe.

### **Absents-Excusés** :

CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, CODURI Laetitia, RAPANOEL Séverine, ESCALLIER Karine.

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed.

REÇU LE

13 NOV. 2013

SOUS-PREFECTURE  
DE BRIANÇON

Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L2121-29 ;

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée ;

Vu la décision n°2012.10.26/171 en date du 26 octobre 2012 décidant d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'Atelier Cairn, représenté par Monsieur Paul Barnoud, et autorisant la signature du marché,

Vu l'avis de la commission d'achats réunie le 20 septembre 2013,

La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée avec une enveloppe prévisionnelle des travaux (restauration et aménagement) fixée à 1 000 000 € H.T et un forfait initial de maîtrise d'œuvre de 139 000 € H.T, soit un taux de 13,90 % associé aux missions complémentaires (scénographie) d'un montant de 25 200 € H.T.

Les études de diagnostic et d'Avant-Projet ont mis en évidence d'importants problèmes de structure et de mise hors d'eau dont la résolution nécessite des moyens rapides et nettement plus conséquents que prévu.

L'étude d'Avant-Projet Définitif (APD) a été menée en étroite collaboration avec la maîtrise d'œuvre et les services de la DRAC et a permis de répondre aux besoins décrits dans le programme initial du projet.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a rendu son dossier APD avec un coût prévisionnel des travaux évalué à 3 042 039 € H.T, correspondant aux travaux initialement programmés, augmentés des travaux de la réparation structurelle de la charpente et maçonnerie et des travaux de mise hors d'eau.

Les travaux nécessaires à l'aménagement du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) à l'intérieur de l'église des Cordeliers, font l'objet d'une tranche ferme de travaux de restauration d'un montant de 1 241 254 € H.T. et d'une tranche conditionnelle de travaux d'aménagement d'un montant de 1 800 785 € H.T.

La tranche ferme consiste à réaliser une opération sur la structure, la mise hors d'eau et la restauration des épidermes intérieurs. Elle s'intitule «Restauration des toitures, des étanchéités et des intérieurs ». La signature de l'avenant n°1 vaut commande de la tranche ferme.

La tranche conditionnelle concerne l'aménagement intérieur en CIAP. Elle s'intitule « aménagement du CIAP ». Cette tranche fera l'objet d'un ordre de service spécifique pour l'intégralité des missions.

Les travaux de restauration, notamment ceux de relatifs à la charpente, revêtant un caractère d'urgence (travaux devant être réalisés au plus tôt avant les grosses chutes de neige), sont en cours de procédure et l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre a été signé.

Afin d'entériner l'avis favorable de la commission d'achats du 20 septembre 2013 et de régulariser la situation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre fixant le coût des travaux à 3 042 039 € H.T, ainsi que le forfait de rémunération correspondant qui passe de 164 200 € H.T. à 371 534,82 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

  
Gérard FROMM

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE BRIANÇON' at the top, a central emblem, and 'GÉRARD FROMM' at the bottom. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.

TRANSMIS LE 08 NOV. 2013

PUBLIÉ LE 08 NOV. 2013

NOTIFIÉ LE

VILLE DE BRIANÇON  
DIRECTION DU PATRIMOINE

EGLISE DES CORDELIERS  
PRESTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE  
RESTAURATION ET D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉGLISE DES CORDELIERS ET  
INSTALLATION DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'ARCHITECTURE ET  
DU PATRIMOINE (CIAP)

AVENANT N° 1  
AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DU 12 NOVEMBRE 2012

**A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ**

Ville de Briançon  
représentée par **Monsieur le Maire**

Titulaire du marché :

**Paul Barnoud**, Architecte en Chef des Monuments Historiques, agissant au nom et pour le compte de la SARL **Atelier CAIRN**, 2 rue de Provence, 69001 LYON.  
Tél. : 04 78 89 21 77. Télécopie : 04 78 94 08 45  
[atelier@ateliercairn.fr](mailto:atelier@ateliercairn.fr)

Groupé à :

**Léopold ABECASSIS**, Vérificateur des Monuments Historiques – 34 rue Saint Antoine –  
68500 GUEBWILLER. Tél. : 03 89 76 21 76. Télécopie : 03 89 74 89 59  
[leopold.abecassis@wanadoo.fr](mailto:leopold.abecassis@wanadoo.fr)

**Odile BACCONNIER**, scénographe, muséographe – 28 place Bellecour – 69002 LYON -  
Tél. : 04 78 92 90 72. Télécopie : 04 78 92 81 51  
[odilebac@wanadoo.fr](mailto:odilebac@wanadoo.fr)

**SCENERGIE, Christine DARDELIN**, BET éclairage, courants forts et faibles – 8 rue de la Liberté –  
25000 BESANÇON. Tél. 03 81 80 50 31 Télécopie : 03 81 88 50 49  
[scenergie@wanadoo.fr](mailto:scenergie@wanadoo.fr)

**THERMIBEL, Joël LATOUCHE**, BE acoustique – 3 rue des Pins – 38100 GRENOBLE –  
Tél. 04 34 12 15 70. Télécopie : 04 38 12 15 84  
[j.latouche@thermibel.fr](mailto:j.latouche@thermibel.fr)

**THERMI-FLUIDES, Bernard PICOT**, BE génie climatique et thermique – 5 rue des Roselières –  
01350 CULOZ. Tél. 04 79 87 00 90 Télécopie : 04 79 87 16 45  
[contact@thermi-fluides.fr](mailto:contact@thermi-fluides.fr)

**Marché de maîtrise d'œuvre de base :**  
Montant prévisionnel des travaux : 1 000 000 € ht.  
Montant initial du marché : 164 200 € H.T  
dont : 139 000 € mission de base et 25 200 € missions complémentaires.



## ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant est conclu à l'issue des phases diagnostic et AVP.

Ces missions ont mis en évidence des problèmes de structure et de mise hors d'eau dont la résolution nécessite des moyens plus importants que les études précédentes ne le supposaient.

L'estimatif des travaux de consolidation au stade AVP conduit à une opération d'un montant de 3 042 039 € ht, correspondant aux travaux initialement programmés par le maître d'ouvrage augmentés des travaux de la réparation structurelle en charpente et maçonnerie et des travaux de mise hors d'eau.

Les honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre, sur ces travaux font l'objet du présent avenant.

Les travaux nécessaires à l'aménagement du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) à l'intérieur de l'église des Cordeliers, font l'objet d'une tranche ferme de travaux d'un montant de 1 241 254 € et d'une tranche conditionnelle de travaux d'un montant de 1 800 785 € ht.

La tranche ferme consiste à réaliser une opération sur la structure, la mise hors d'eau et la restauration des épidermes intérieurs. Elle s'intitule «Restauration des toitures, des étanchéités et des intérieurs ». La signature du présent avenant vaut commande de la tranche ferme.

La tranche conditionnelle concerne l'aménagement intérieur en CIAP. Elle s'intitule « aménagement du CIAP ». Cette tranche fera l'objet d'un ordre de service spécifique pour l'intégralité des missions.

## ARTICLE 2 – MONTANT DES HONORAIRES :

Suite aux modifications des travaux et au découpage en deux tranches (TF + TC), les honoraires sont modifiés comme suit :

	Marché de base	Honoraires de l'équipe avenant inclus	Honoraires complémentaires objet de l'avenant
AVP commun pour TF et TC	43 090,01 €	92 436,30 €	49 346,29 €
Tranche Ferme	95 909,99 €	93 611,65 €	142 998,53 €
Tranche Conditionnelle		145 296,87 €	
<b>CUMUL</b>	<b>139 000,00 €</b>	<b>331 344,82 €</b>	<b>192 344,82 €</b>
Missions complémentaires	25 200,00 €	40 200,00 €	15 000,00 €
<b>CUMUL avec missions complémentaires</b>	<b>164 200,00 €</b>	<b>371 534,82 €</b>	<b>207 344,82 €</b>

Le montant des honoraires passe de 139 000 € hors missions complémentaires à 331 344.82 € hors missions complémentaires.

Le taux d'honoraires appliqué lors du marché de base était de 13,90 %, hors missions complémentaires.

La maîtrise d'œuvre joint un tableau modificatif de répartition des honoraires afin de limiter l'augmentation du marché de maîtrise d'œuvre à un taux de 10,89 % hors missions complémentaires.

## ARTICLE 3 – REPARTITION DES HONORAIRES

Les honoraires seront réglés suivant les tableaux ci-dessous :

**Par tranches, par intervenants et par missions :**

**Complément AVP : sur une estimation de travaux bâtiment de 3 042 039 € ht (hors scénographie, signalétique et mobilier)**

	Cairn	Abécassis	Thermifluides	Scénergie	Thermibel	CUMUL
Marché base :	23 460,15 €	7 911,32 €	2 481,98 €	3 231,76 €	6 004,80 €	43 090,01 €
Reste à percevoir	39 257,55 €	10 088,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>49 346,29 €</b>

**Honoraires Tranche Ferme : restauration des toitures, étanchéités et intérieurs**  
sur une estimation de travaux de 1 241 254 € ht

Phases	Hono.Cairn Abecassis	Cairn	Abécassis	Themifluides	Scénergie	Thermibel	CUMUL
- PRO - DCE	17 350,36 €	13 481,23 €	3 869,13 €		3 000,00 €		20 350,36 €
- ACT	5 426,76 €	4 216,59 €	1 210,17 €				5 426,76 €
- VISA	12 210,22 €	9 487,34 €	2 722,88 €				12 210,22 €
- DET	50 197,55 €	39 003,50 €	11 194,05 €				50 197,55 €
- AOR	4 426,76 €	3 439,59 €	987,17 €		1 000,00 €		5 426,76 €
<b>TOTAUX</b>	<b>89 611,65 €</b>	<b>69 628,25 €</b>	<b>19 983,40 €</b>		<b>4 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>93 611,65 €</b>

**Honoraires Tranche Conditionnelle : aménagement du CIAP**  
sur une estimation de travaux de 1 800 785 €

Phases	Hono.Cairn Abecassis	Cairn	Abécassis	Themifluides	Scénergie	Thermibel	CUMUL
- PRO - DCE	27 821,56 €	21 617,36 €	6 204,21 €	1 200,96 €	2 563,75 €		31 586,27 €
- ACT	7 685,75 €	5 971,83 €	1 713,92 €	320,26 €	417,00 €		8 423,01 €
- VISA	17 292,94 €	13 436,61 €	3 856,33 €	720,58 €	938,25 €		18 951,77 €
- DET	71 093,19 €	55 239,41 €	15 853,78 €	2 962,37 €	3 857,25 €		77 912,81 €
- AOR	6 685,75 €	5 194,83 €	1 490,92 €	320,26 €	1 417,00 €		8 423,01 €
<b>TOTAUX</b>	<b>130 579,19 €</b>	<b>101 460,03 €</b>	<b>29 119,16 €</b>	<b>5 524,43 €</b>	<b>9 193,25 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>145 296,87 €</b>

**Missions Complémentaires : Scénographie, signalétique, mobilier**

L'augmentation de 16 000 € de la mission d'Odile Baconnier provient de la déduction de la sous-traitance de M. Durix à Cairn pour 5 000 € et du transfert de 10 000 € de la mission AVP de Cairn.

Missions :	Odile Baconnier dont sous-traitant M. Durix	A. Cairn (sous-traitant F. Lemerrier)	Cumul par missions complémentaires
Scénographie	31 000,00 €		31 000,00 €
Signalétique		8 200,00 €	8 200,00 €
Mobilier	1 000,00 €		1 000,00 €
<b>Total Missions complémentaires :</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>8 200,00 €</b>	<b>40 200,00 €</b>

**ARTICLE 4 :**

Toutes les clauses du marché de maîtrise d'œuvre initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait en deux exemplaires originaux

A \_\_\_\_\_, le

La personne publique,

Le titulaire du marché,

---

**Notification de la commande**

La notification transforme le projet de contrat signé des deux parties en contrat. Sa remise peut être opérée soit par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, soit par remise contre récépissé ci-dessous. Dans ce dernier cas, le maître d'œuvre signera la formule ci-dessous et la remettra au maître d'ouvrage.

Reçu à titre de notification, **l'avenant n° 1 au contrat portant sur :**

- **l'augmentation des honoraires due à l'augmentation des travaux à l'issue des phases diagnostic et AVP.**

A \_\_\_\_\_ le,